

# DU 1<sup>er</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022

## Élections professionnelles Fonction publique



JE VOTE  
*la*  
cgt



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE

*Voter CGT, c'est essentiel*

# À LA CAP

**POUR DONNER AUX FUTURS  
ELUS LES MOYENS**

de défendre les droits et intérêts  
collectifs de tous les agents  
statutaires et contractuels pour un  
meilleur service public.

**POUR REVENDIQUER  
ET GAGNER**

de nouveaux droits à la Région  
comme au niveau national.

**POUR ACCOMPAGNER ET  
FAIRE VALOIR LES DROITS**

des agents au conseil médical

Dans le cadre de l'accident de service ou de la  
maladie professionnelle

*Je vote la CGT*

**POUR DES REPRÉSENTANTS  
QUI INTERVIENDRONT**

sur les questions qui me concernent

- Refus de titularisation ;
- Tous types de licenciement ;
- Révision des CREP (comptes rendus entretiens professionnels) ;
- Refus du temps partiel, du télétravail, de congés au titre du CET ;
- Certains refus de formation ...

et m'accompagneront

- Pour faire valoir mes droits en cas de licenciement ou de refus de titularisation ;
- Pour obtenir la révision de mon entretien professionnel ;
- Pour travailler à temps partiel si je le souhaite ;
- Pour obtenir mon droit à télétravailler dans de bonnes conditions ;
- Pour rendre effectif mon droit à la formation.

CATÉGORIE  
**A**

**DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022,**

**UN SEUL TOUR DE SCRUTIN**

**CHAQUE VOIX COMPTE !**



**FIER·E·S**  
D'ÊTRE  
**FONCTIONNAIRES**  
ET AGENT·E·S PUBLIC·QUE·S !

## CHOISIR VOS ÉLUS CGT, C'EST AUSSI CRÉER AU NIVEAU NATIONAL UN RAPPORT DE FORCE SYNDICAL POUR GARANTIR VOS DROITS ET EN GAGNER DE NOUVEAUX !

- **Respect et défense des intérêts** individuels et des garanties collectives,
- Augmentation des traitements par **revalorisation du point d'indice** (alignement sur l'inflation), intégration des primes dans le traitement de base et rattrapage des pertes constatées ces dernières années,
- **Créations d'emplois statutaires** pour développer des services publics répondant à l'intérêt général et organisation de concours chaque année,
- Rétablissement de la **retraite par répartition à 60 ans** pour toutes et tous avec une pension correspondant à au moins 75 % du traitement brut des 6 derniers mois d'activité et prise en compte des années d'études dans le calcul de la retraite,
- **Réduction de la durée d'avancement d'échelon** pour tous, à l'opposé de la réforme PPCR, ses multiplications de cadres d'emploi de A et ses temps de passages d'échelons rallongés,
- Mise en œuvre de **l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, à travail égal, traitement égal.**

**FIER-E-S**  
DE TRAVAILLER POUR LE  
**SERVICE PUBLIC!**

### Concernant les agents de catégorie A, la CGT Hauts de France revendique :

- ◆ **L'abrogation Loi de Transformation de la Fonction Publique ;**
- ◆ Une **fonction Publique de carrière** et linéaire et non une fonction publique d'emploi ;
- ◆ Comme cela est fait dans certaines collectivités (en Région Bourgogne Franche Comté), le **maintien d'une instance de concertation des organisations syndicales représentatives** relative aux promotions et avancements internes ;
- ◆ Le caractère révisable par le Comité Social Territorial des Lignes de Gestion Hauts de France, le **maintien de la consultation des organisations syndicales représentatives sur les critères de promotion**, le **respect des décrets nationaux de promotion** et la fin de l'imposition abusive du critère local d'encadrement pour l'avancement à certains grades, la réduction des durées d'avancement d'échelon, des ratio d'avancement de grade à 100% ;
- ◆ Le **maintien des réunions de CAP en présentiel ;**
- ◆ Lors des Entretiens professionnels, le **respect et la reconnaissance du sens du travail des cadres territoriaux** (utilité sociale par promotion de l'intérêt général, autonomie, responsabilité) et de leurs prérogatives professionnelles, tant celles des cadres d'expertise (y compris l'aide à la prise de décision politique) que celles des encadrants notamment de proximité, d'un encadrement contributif et collaboratif, sans pression managériale et n'ayant pas recours à l'individualisation du rapport au travail reconnaissance, du droit à la formation des cadres territoriaux. Plus globalement, la fin de l'empilement hiérarchique à la manière de la Fonction publique d'Etat et le retour au statut de Fonction Publique Territoriale et sa hiérarchie plus légère et ses cadres plus autonomes... ;
- ◆ Un **télétravail équitable, encadré, indemnisé et équilibré** avec les temps de travail sur site, qui préserve la qualité des collectifs de travail, repose sur la **formation** au télétravail des cadres et agents et qui préserve leur santé notamment en intégrant au Document Unique d'Evaluation des Risques l'ensemble des risques physiologiques et psycho-sociaux spécifiques au télétravail, pour un numérique autrement (contributif et non isolant) qui respecte les exigences environnementales de sobriété numérique ;
- ◆ Le respect de l'obligation par l'employeur public de mise en œuvre d'un **droit effectif à la déconnexion. La CGT a obtenu la réouverture des négociations et revendique la mise en œuvre rapide d'un accord sur un droit à la déconnexion opposable** avec notamment la garantie du respect du temps de travail, une sensibilisation et un encadrement des usages des outils numériques, un bilan de mise en œuvre du droit effectif à la déconnexion annuel prévoyant les éventuelles adaptations nécessaires... ;
- ◆ Une vigilance particulière quant aux **conditions de travail des cadres territoriaux** et à la pénibilité des métiers de prestations intellectuelles ainsi que le **respect des préconisations médicales** de la Médecine du travail notamment pour les situations de handicap.

### **Commission de réforme ◀▶ Comité médical**

Voter pour la CAP, c'est voter pour le **conseil médical**, qui remplacera les commissions de réforme (Invalidité, taux d'incapacité, accident de service) :

La **CGT** est l'un des deux seuls syndicats à y siéger aujourd'hui.

CATÉGORIE  
**A**

La **CGT c'est aussi** l'accompagnement des agents sur les décisions qui les concernent : demandes de temps de travail partiel, entretien professionnel, procédures disciplinaires.

	<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Sexe</b>	<b>Affectation</b>
1	POLEZ	Emmanuelle	F	DDPE
2	LAMPIN	Christian	H	DSAN
3	LONQUETY DE LA ROUTIERE	Christel	F	DCAPC
4	RYNDAK	Xavier	H	DIMCSNE
5	DELATTRE	Jean-François	H	DMPL
6	LE GUYADEC	Mathis	H	DPEAP
7	DARBELET	Yasmina	F	DPEAP
8	DUBAR-ZWIERZ	Stéphanie	F	PEAJ
9	ROUYARD	Danielle	F	DADR
10	CORREIA	Anna	F	DIRFI
11	FALVO	Fabrice	H	DIRAA
12	TOURNAKIS	Alexandre	H	DEU
13	VION	Séverine	F	MHDF
14	GIRARD	Karine	F	DCAPC
15	BREZNIK	Caroline	F	DIRAA
16	KOBYLINSKI	Nicolas	H	DIMCSNE
17	COMIN	Carine	F	DSJVA
18	DELZENNE	Vincent	H	DEPL

Notre liste comporte 10 candidates et 8 candidats.

### **Vote électronique : Pour défendre vos droits, ne vous laissez pas priver de votre vote !**

Conservez les identifiants envoyés par courrier mi-novembre pour pouvoir voter dès le 1er décembre  
Munissez-vous de votre numéro de matricule (en haut de la fiche de paie).

Vote électronique depuis un ordinateur ou un smartphone.

**Le vote sur le lieu de travail est un droit. Contactez la CGT pour toute difficulté.**

Élections professionnelles Fonction publique territoriale

JE VOTE

1<sup>ER</sup> AU 8  
DÉCEMBRE  
2022

JE VOTE CGT

**PAS DE SERVICE PUBLIC SANS  
LES AGENTS DE LA REGION  
HAUTS-DE-FRANCE**



**FIER-E-S**  
DE TRAVAILLER POUR LE  
**SERVICE PUBLIC!**